



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 08 juillet 2016

Délibération PNMEPMO\_BUR\_2016\_18

### Avis simple sur une demande d'autorisation de travaux d'enrochement et de rechargement de sables le long de la digue submersible à l'Anse des sternes

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral 18 / 2016 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2016\_11 modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, par courrier reçu le 30 mai 2016, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur une demande d'avis simple pour un projet d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la Communauté de communes Opale Sud sur une demande d'autorisation de travaux d'enrochement et de rechargement de sables le long de la digue submersible à l'Anse des Sternes.

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

**le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

#### **Article 1 :**

Le Parc naturel marin émet l'avis suivant :

**Avis favorable avec préconisations**

Avis défavorable

Le Parc naturel marin émet les préconisations suivantes :

- ➔ Envisager, dans le cadre du projet global de lutte contre l'érosion du littoral au niveau de la baie d'Authie, un suivi pluriannuel de la dynamique sédimentaire, aux fins d'évaluer sur le plan quantitatif les mouvements de sable vers le bois du sapin, plus généralement dans la Baie et plus spécifiquement en aval des travaux envisagés.

⇒ Mettre en œuvre de manière effective le suivi écologique prévu et porter une attention particulière sur l'évolution de la dynamique sédimentaire dans la baie.

**Le 12 juillet 2016,**

**Le président du conseil de gestion**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Dominique GODEFROY**